

CR - réunion du jeudi 11 décembre à 14:30 rv arrêt de bus TPG
"clos des vignes" sur le sujet du marquage temporaire de la partie
de la rue de Lyon réaménagée en 2025.

APICY invitée par les services de la commune à la réunion sur site
sur la réalisation du marquage temporaire avec Monsieur Nidal.

Présents

APICY : Yvan + Jacqueline

Commune de Saint-Genis-Pouilly:

Compagnie marquage au sol : Monsieur Nidal

Constats :

APICY n'a pas été destinataire de nouveaux plans pour refléter les
changements sur plan depuis la première réunion chantier.

Zone 30 sur toute la commune.

Ligne droite pour les véhicules sur toute la longueur de la route de
Lyon rénovée.

Service régulier de Transport Public (bus de ligne TPG).

2 feux de circulation (pas en phase de circulation - orange
clignotant). Présence de longue temporisation peinte au sol.

Largeur de la route permet la création de bande cyclable à partir
du bâtiment du Quark jusqu'à l'entrée du giratoire au niveau du
no. 11 rue de Lyon.

650 nouveaux logements côté Jura avec 3 sorties/entrées pour les
véhicules (pas de trottoirs sur les parties privatives pour les
résidents ou visiteurs qui entrent ou sortent).

Côté Mont-Blanc : absence de trottoir entre le pont sur l'Allondon avant l'entrée de la propriété privée et des commerces du Clos des Vignes.

Côté Mont-Blanc : largeur insuffisante pour créer une piste cyclable entre le pont sur l'Allondon jusqu'à la copropriété du Clos des Vignes.

Côté Jura: continuité trottoir pour traverser le pont de l'Allondon.

APICY: liste de points de signalisation vus en réunion :

NR indique "non réalisé" au 1 janvier 2026

Sur plusieurs tronçons du trottoir: veiller à l'article R.116-2 du code de la voirie routière alinéa 5 sur la croissance des arbres et arbustes à moins de 2 mètres de la limite du domaine public

Côté Jura de la route de Lyon:

NR Trottoirs : marquage de lignes (d'arrêt/de vie) sur le trottoir à chaque entrée/sortie de propriété privée.

NR Devant le nouveau quartier de 650 logements:

*Marquage en jaune interdiction de se garer sur le trottoir où se trouve les poubelles de tri des 650 logements.

*Bande "espace vert" étroite inutile sur le trottoir mixte piétons/cycles devant la rangée de poubelles de tri.

*Est-ce la poubelle à ordures sera déplacée ? si oui, où donc ? Si non, prévoir le marquage en jaune sur le trottoir.

NR Partage du trottoir avec cyclistes OK quand largeur suffisante : par ex: sur la partie entre le feu situé après le nouvel emplacement de l'arrêt du bus TPG "clos des Vignes" jusqu'à la fin

de la zone 30 (au pont sur l'Allondon).

NR Marquage de 2 sorties sur la route de Lyon à l'intention des cyclistes qui partagent le trottoir car il y a un obstacle électrique qui bloque le trottoir pour les PMR et les piétons qui empruntent le passage piétons.

Remise en question: partage du trottoir avec cyclistes entre le numéro 20 rue de Lyon et l'arrêt de bus TPG "clos des vignes": la largeur est insuffisante et il y a plusieurs rétrécissements présents et prévus qui rendent compliqués le maintien de la bande réservée aux cyclistes sur le trottoir et engendrera des zigzags autour des piétons qui évoluent sur les trottoirs.

NR Marquage en phosphorescent sur le côté de la borne Telecom (en béton) entre les numéros 22 et 24 rue de Lyon.

NR car pas possible (pourquoi?) Coin (vers le) numéro 24 : nouvelle plate-bande en terre entre la route et le trottoir contribue rétrécissement du trottoir. Arrondir le coin si pas possible de maintenir la largeur du trottoir.

Milieu de la route de Lyon, vers l'arrêt du bus côté Mont-Blanc: une bande médiane/terre plein central a été construite au milieu de la route de Lyon pour partager les deux voies de circulation sur la route.

Pour visibilité pendant cet hiver de ce nouvel élément: la commune place provisoirement un élément réfléchissant pour que le nouveau terre-plein soit visible aux automobilistes qui entrent sur la commune depuis le pont sur l'Allondon.

Des tourne-à-gauche divers pour les automobilistes. Parfois avec des feux piétons pour traverser des voies de circulation. Aucun feux pour cyclistes.

Côté Mont-Blanc de la route de Lyon :

Entrée de ville 30 : les véhicules risquent de circuler rapidement sur la partie séparée par la nouvelle bande médiane où les cyclistes sont sur la route de Lyon.

La pose radar de contrôle de vitesse est-il envisagé ?

Stratégie communale : réserves communales à vérifier pour élargir les trottoirs lors de changements de propriétaires ou de permis de construire ou de clôture.

NR Arrêt de bus TPG “clos des Vignes” : installation de stationnement pour vélos est souhaitée sur la plateforme.

NR - la peinture bleue au sol matérialise les places de parking

En fin de montée pour les cyclistes sur la route et pour faciliter le croisement des transports publics (lignes régulières de bus TPG) : bande cyclable à dessiner sur la route qui passe devant no.

11-13-15 rue de Lyon pour se rendre au centre-ville où sont situés les commerces.

La largeur offerte par les anciennes places de parking offre une solution d'élargissement des deux voies de circulation et le rajout de bande cyclable.

Devant l'entrée du bâtiment Quark: le trottoir temporaire est à fleur avec la chaussée: à veiller à ce que le trottoir soit surélevé du moment que le bâtiment sera emménagé pour que les résidents et visiteurs utilisent le parking dédié derrière le bâtiment.

L'APICY remercie la commune d'avoir convié l'APICY à la réunion technique avec Monsieur Nidal.

En fin de réunion : il est convenue que Monsieur Vidal recevra de la commune les contacts APICY pour organiser le calendrier d'une

réunion en prévision de l'évaluation du marquage provisoire et de poursuivre la prise d'avis par la commune avec l'association qui représente les piétons et cyclistes dans le but d'améliorer le marquage définitif début 2026.

NB: point oublié pendant la réunion du marquage provisoire et envoyé par email après (avec la liste des points relevé par l'APICY):

Devant l'entrée et la sortie des véhicules de la propriété privée composée de plusieurs habitations pavillonnaires au no. 30 (le muret d'une des maisons avec jardin est situé le long du nouvel emplacement de l'arrêt de bus "clos des vignes"):

nous avons omis dans un premier temps d'étudier avec vous la situation piétons (marquage au sol avec ligne pour les véhicules qui débouchent sur le trottoir côté Jura) et de comprendre les sorties/entrées des véhicules sur la largeur du carrefour, dans un deuxième temps d'étudier les cyclistes et piétons qui évoluent s'ils sont tous deux invités à circuler sur le trottoir, dans un troisième de comprendre l'évolution des piétons entre les 2 feux de circulation,

et d'inviter la commune à vérifier ou à faire les réserves pour organiser au mieux la circulation sur les terrains des propriétaires des maisons situées des numéros 30, en cas de changements de propriétaires ou de réalisations futures de bâtiments sur ces parcelles (en face est situé la rue d'accès aux véhicules des résidents du lotissement privé Clos des Vignes, cette rue accueille aussi dans l'arcade commerciales des clients et des livraisons, et les camions des services des bennes de recyclage).

NB: point demandé par email après la réunion:

Nous souhaitons vous demander s'il est possible d'envisager la pose de bandes de comptage dans les deux sens aux deux extrémités de la route de Lyon rénovée: il serait intéressant de connaître le nombre de véhicules qui y passent en journée, en

heure de pointe, de nuit, en semaine, les weekends, etc. Aussi, avec deux extrémités de la route rénovée, le taux de trafic local par rapport au trafic de transit sera relevé.

Est-ce que les bandes pourraient aussi enregistrer la vitesse des véhicules ?

Les statistiques pourraient aider à configurer au mieux la réalisation finale (marquage, phasage des feux de circulation, etc) de la voirie le printemps prochain.